Communauté de Communes des Sucs

Relevé des décisions du Conseil Communautaire du 18 octobre 2018 à 20h
à St Julien du Pinet

Membres en exercice : 34
Membres présents : 26
Membres avec pouvoir de vote : 5
Absents non excusés : 3

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/07/2018	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance précédente.

DOSSIER AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'adhésion à l'association Initiative Haute-Loire pour 2018 et les prochaines années, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.
OPERATION D'ANIMATION ECONOMIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve la démarche proposée, - charge le Président de prévoir des crédits correspondants sur les futurs exercices budgétaires de la CCDSucs une fois les enveloppes validées, - sollicite l'inter-consulaire de la Haute-Loire afin qu'elle propose un travail partenarial, ou à défaut, un cabinet extérieur.
ZA LES PLANTADES - LA SAUSSE RETOURNAC : VENTE D'UN LOT	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, la vente du lot N°7 de la ZA des Plantades au prix de 6,15 € HT/m² à M. COMTE ou tout autre forme juridique représentée par lui, la prise en charge des frais d'arpentage et la réalisation d'un enrobé en entrée de lot une fois les travaux d'installation réalisés, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette vente.
ZA BOUILLOU : TRANSFERT VOIRIE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le transfert de cette nouvelle voirie à la commune de St-Maurice de Lignon, dit que les frais seront supportés par la CCDS et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce transfert.
FONCIER ZA LES VESTIAS COMMUNE D'ARAULES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe sur le positionnement de la CCDS sur les terrains jouxtant la ZA des Vestias, et notamment les parcelles 1491, 426 et 503.
FONCIER COMMUNE RETOURNAC	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - confirme l'intérêt de la CCDSucs pour une réserve foncière sur ces deux parcelles jouxtant la déchetterie, - mandate M. Le Maire, Vice-Président pour solliciter l'avis des Domaines et engager une éventuelle négociation amiable,

	- dit qu'à faut d'accord amiable entre le propriétaire et la CCDSucs, la commune de Retournac pourra se positionner via son PLU et l'emplacement réservé sur une partie des parcelles concernées.
PÔLE AGRICOLE : BILAN 2017	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de ce bilan.
ABATTOIRS YSSINGEAUX	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve la démarche en associant les Communautés de Communes voisines du PETR compte tenu du rayonnement extra communautaire de la structure ; - décide d'accorder à la commune d'Yssingeaux un soutient fiancier à hauteur de 40% de son reste à charge après subventions publiques, pour l'étude économico-juridique nécessaire au positionnement de chacun sur l'avenir de cet outil.
ETUDE TOURISTIQUE ARAULES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve un soutien financier à la commune d'Araules à un taux de 40%, autorise M. Le Président à mandater ladite somme au vu du justificatif de dépenses et à signer tout document se rapportant à ce dossier.
ENTENTE VIAFLUVIA	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - prend acte du recrutement du chargé de mission Viafluvia et des résultats de la consultation photothèque/vidéothèque dont les prestations débuteront en automne 2018 pour une durée de 1 an ; - valide la convention partenariale pour les actions d'animation et de communication Viafluvia, à passer avec la communauté de communes du Pays de Montfaucon maître d'ouvrage des prestations pour le compte de l'ensemble des EPCI de l'Entente, et autorise M. Le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.
TAXE DE SEJOUR : TAXATION D'OFFICE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'annulation de la taxation d'office à l'égard d'un hébergeur taxé à tort et autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision.
CAMBRIOLAGE OT 26-27/08/2018	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide : - d'émettre un avis favorable sur la constatation de la force majeure quant au montant total du déficit de l'OT suite aux circonstances particulières l'ayant causées (cambriolage avec effraction) ; - de prendre en charge sur le budget de la Communauté de Communes des Sucs la totalité de cette somme, à savoir 3 344,80 €, ainsi que le déficit résultant des encaissements pour compte de tiers, soit 1 161,50 €, afin que l'Office de Tourisme puisse effectuer le reversement aux organismes concernés.

FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES	Le Conseil Communautaire est informé de l'attribution des fonds de concours proposés aux communes de Beaux, Lapte, St-Julien du Pinet et Yssingeaux.
EVOLUTION DU SITE INTERNET DE LA CCDS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - décide de changer de prestataire et de contractualiser avec la Société Koba Civique afin de doter la CCDS d'un site plus dynamique à compter du 1er janvier 2019 au plus tôt, - autorise le Président à signer toute pièce nécessaire et à faire une demande d'aides financières dans le cadre du FIPHFP.
RH : MUTUELLE PREVOYANCE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les points suivants : - La Communauté de Communes des Sucs adhère à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupement VYV - MNT. Par risque Prévoyance, il faut entendre les risques liés à l'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, - Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 12 € par agent à temps complet et par mois. Ce forfait sera proratisé en fonction du temps de travail de chaque agent, La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CDG 43 pour son caractère solidaire et responsable, - La Communauté de Communes des Sucs réglera au CDG 43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG 43 à savoir 5 € par an et par agent permanent présent dans la collectivité. La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donnera lieu à l'émission d'un titre de recette par le CDG 43. - Le Président est autorisé à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.
RH : SUPPRESSION POSTE AGENT SOCIAL 60%	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote la suppression d'un poste d'agent social à 0,6 ETP.
RH : DELIBERATION POUR REGLEMENT DE FORMATION SUITE SUITE AVIS CT	Le Conseil Communautaire, après avis favorable du Comité Technique en date du 10/07/2018, valide à l'unanimité, le nouveau règlement de formation intégrant le Compte Personnel de Formation (CPF).
RH : PROLOGATION CONTRAT POSTE SIG ET PORTAGE REPAS/POLE AGRICOLE/ENTRETIEN DE LOCAUX	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - se prononce favorablement à la signature d'un CDD à 14h hebdomadaires au bénéfice de l'actuel agent « SIG » du 01/11/2018 au 31/12/2018, sur la base de l'article 3-3 1° de la loi 84-53 du 26/01/1984, et

	charge le Président de le signer ; - approuve la création d'un poste de technicien TNC 14 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2019 ; - se prononce favorablement, pour les agents en CDD pouvant être réglementairement renouvelés et occupant un « emploi permanent », sur le principe proposé de reconduction du CDD dans le cadre légal ; - approuve, par voie de conséquence, la reconduction du CDD pour une durée de 1 an à compter du 06/12/2018, sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26/01/1984, de l'agent occupant le poste « service de portage de repas à domicile, Pôle Agricole et entretien de locaux » et charge le Président de le signer.
AVI43	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve un soutien à l'association AVI43 par la mise en place d'une convention partenariale 2019-2020 et 2020-2021, sur la base de la démarche proposée, avec un soutien financier de l'ordre de 2 000 €/an, autorise M. Le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document sy rapportant et relative à sa mise en œuvre auprès des écoles.
DOSSIERS FART	Le Conseil Communautaire est informé de l'attribution des aides pour 4 dossiers présentés.
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : BILAN 2017	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, en prend acte.
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :GESTION DE LA STUCTURE A L'AVENI	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide: - de tester Hacienda sur l'année 2019 et de continuer de regarder d'autres modes de gestion à l'avenir notamment par un poste mutualisé, - de prolonger le contrat du gardien actuel en 2019 afin de faire le lien avec Hacienda selon les modalités actuelles du contrat en cours, - de proposer une augmentation des tarifs de consommation eau/électricité (passage forfaitaire de 3 à 4 €) au vu des fortes consommations constatées sur le bilan 2017.
MONTANT FORFAIT SCOLAIRE 2018/2019 POUR LES COMMUNES EXTERIEURES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention, valide le montant 2018/2019 pour les communes extérieures de 685 €.
MONTANT FORFAIT PAR ELEVE 2019 POUR LES ECOLES PRIVEES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention, valide le montant 2019 pour les OGECS du territoire communautaire de 671 €.
DEMANDES D'AIDES PARASCOLAIRES ECOLE ST GABRIEL YSSINGEAUX	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le montant demandé et autorise le Président à verser à l'OGEC d'Yssingeaux cette somme sur présentation des pièces justificatives (copie des factures).
BILAN FINANCIER DES TAP 2017/2018	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable pour verser la somme de 2632,25 € à

	la commune de St Maurice de Lignon et pour demander à la commune d'Yssingeaux le versement de la somme de 1396,02 € dans le cadre des TAP 2017/2018.
PLAN MERCREDI	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - souhaite se tenir informé des évolutions de ce dispositif et se laisser une année avant de prendre position au niveau communautaire ; toutefois les communes qui souhaitent mettre en place rapidement un PEDT et/ou le Plan mercredi en auront la possibilité dans la mesure où elles activent leur comité de pilotage, - charge le Président de signer si nécessaire toute pièce utile relative à ce dossier (conventions...).
PLAN D'ACTIONS DE LA CCDS DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le plan d'actions proposé.
PROJET EN PARTENARIAT AVEC LA DRAC POUR UNE RESIDENCE DE JOURNALISTE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe pour déposer un dossier auprès de la DRAC dans les délais et affiner le projet (partenaires, communes intéressées, publics ciblés, budget...) pour une mise en œuvre du projet à partir de septembre 2019, et autorise le Président à signer tout document s'y afférant.
EIM : AVENANT N°3 CONVENTION AVEC LA DANSE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°3 pour l'année scolaire 2018/2019.
COMPOSITION DU COPIL CULTURE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la composition du COPIL Culture qui sera sollicité pour la première fois en début d'année 2019.
PORTAGE DES REPAS A DOMINCILE : BILAN ENQUÊTE DE SATISFACTION ET NOUVEAU MARCHE DE CONFECTION DES REPAS	Le Conseil Communautaire est informé du bilan 2017, de l'enquête de satisfaction en cours et du planning prévisionnel relatif à la mise en place pour le 01/07/2019 du nouveau marché de confection des repas.

A Yssingeaux, le 23 octobre 2018
Le Président,
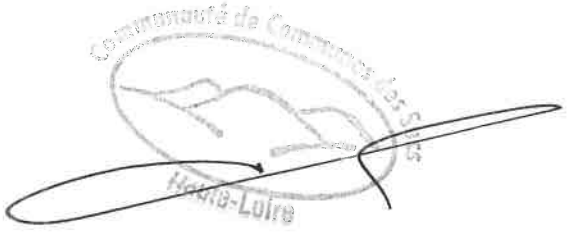
Bernard GALLOT